

Tarification 2026-2027 - NOUVEAUX TARIFS

La restauration scolaire

Quotient Familial	Tarif par jour (encadrement + repas)	
	2026-2027	2025-2026
Jusqu'à 279	0,10€ / jour	1€ / jour
De 280 à 333	0,15€ / jour	2,13€ / jour
De 334 à 399	0,20€ / jour	2,80€ / jour
De 400 à 466	0,30€ / jour	3,22€ / jour
À partir de 467	2,80€ / jour	4,11€ / jour
Enfant hors Vénissieux	5,09€ / jour	5,09€ / jour
Accueil avec panier repas (Projet d'Accueil Individualisé)	0,10€ / jour	1€ / jour

La garderie du matin

TARIFS JOURNALIERS / JOUR	2026-2027	2025-2026	2026-2027	2025-2026	2026-2027	2025-2026	2026-2027	2025-2026
	Quotient familial jusqu'à 279	Quotient familial jusqu'à 279	Quotient familial de 280 à 466	Quotient familial de 280 à 466	Quotient familial de 467 à 1000	Quotient familial de 467 à 1000	Quotient familial à partir de 1001	Quotient familial à partir de 1001
Accueil régulier - Vénissien	0,01€/j	0,33€/j	0,03 €/j	0,33€/j	0,07 €/j	0,38€/j	0,08 €/j	0,43€/j
Accueil régulier Non Vénissien	0,66 €/j	0,66€/j	0,66 €/j	0,66€/j	0,76 €/j	0,76€/j	0,86 €/j	0,86€/j
Accueil occasionnel Vénissien	0,02 €/j	0,66€/j	0,06 €/j	0,66€/j	0,14 €/j	0,76€/j	0,16 €/j	0,86€/j
Accueil occasionnel Non Vénissien	1,32 €/j	1,32€/j	1,32 €/j	1,32€/j	1,52 €/j	1,52€/j	1,72 €/j	1,72€/j

L'accueil périscolaire du soir

*QF = Quotient Familial

	2026-2027	2025-2026	2026-2027	2025-2026	2026-2027	2025-2026	2026-2027	2025-2026	2026-2027
Tarifs annuels pour un enfant en Maisons de l'enfance	QF* jusqu'à 279	QF* jusqu'à 279	QF* de 280 à 466	QF* de 280 à 466	QF* de 467 à 1000	QF* de 467 à 1000	QF* à partir de 1001	QF* à partir de 1001	Non vénissien
1 soir/semaine (16h45-18h)	0,10€/an	23,72 € /an	1€/an	27,23 €/an	5€/an	27,23 € /an	9€/an	30,50 €/an	30,50€ / an
2 soirs/semaine (16h45-18h)	0,20€/an	47,44 € /an	2€/an	54,46 € /an	6€/an	54,46 € /an	10€/an	61 €/an	61€ / an
3 soirs/semaine (16h45-18h)	0,30€/an	71,16 € /an	3€/an	81,69 € /an	7€/an	81,69 € /an	11€/an	91,50 €/an	91,50€ / an
4 soirs/semaine (16h45-18h)	0,40€/an	94,88 € /an	4€/an	108,92€ /an	8€/an	108,92€ /an	12€/an	122 €/an	122€ / an

L'accueil périscolaire du mercredi journée

	Quotient familial jusqu'à 466	Quotient familial de 467 à 1000	Quotient familial à partir de 1001
Tarifs journaliers Vénissiens	6,83€/jour	9,79€ /jour	13,36€/jour
Soit un tarif annuel (facturé en 10 mensualités)	245,88€ /an	352,44€ /an	480,96€ /an
Tarifs journaliers avec panier repas Vénissiens	5,57€ /jour	7,43€/jour	9,85€/jour
Soit un tarif annuel (facturé en 10 mensualités)	200,52€ /an	267,78€ /an	354,60€ /an
Tarifs journaliers applicable aux non Vénissiens	13,67€ /jour	19,64€ /jour	26,72€/jour
Soit un tarif annuel applicable aux non Vénissiens (facturé en 10 mensualités)	492,12€ /an	707,04€ /an	961,92€ /an

L'accueil périscolaire du mercredi après-midi

Quotient familial	Tarifs à l'année (facturés en 10 mensualités)	
	Vénissiens	Non vénissiens
Jusqu'à 466	61,40€ / an	121,79€ / an
Entre 467 et 1000	67,88€ / an	134,79€ / an
À partir de 1001	74,72€ / an	147,80€ / an

RESTAURATION SCOLAIRE, ÉQUIPEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (crèche) ou PÉRISCOLAIRE (soir / mercredi / vacances)



COMMENT PAYER SES FACTURES ?

Le règlement peut être effectué :

- **En ligne**, sur le portail famille Kiosque : www.venissieux.fr Accès rapides (au moyen de l'identifiant et du mot de passe qui vous ont été remis).
- **Par carte bancaire ou en espèces** :
Au 3^e étage de l'Hôtel de Ville. En fonction des permanences mises en place. Plus d'infos sur le site internet.
- **Par chèque bancaire ou postal**
libellé au nom de :
 - Régie Périscolaire (pour les cantines, la garderie du matin, le périscolaire du soir et du mercredi et les vacances scolaires)
 - Régie EAJE (pour les crèches)
- **Par prélèvement automatique**,
(environ le 12 du mois)
 - Régie Périscolaire (pour la garderie du matin, les cantines, le périscolaire du soir et du mercredi)
 - Régie EAJE (pour les crèches)
- **Par chèques Vacances**
 - Régie Périscolaire (pour le périscolaire du soir, du mercredi et des vacances)
- **Par chèques Emplois Services Universel**
 - Régie EAJE (pour les crèches)
 - Régie Périscolaire (pour la garderie du matin, le périscolaire du soir et du mercredi, et les vacances scolaires)

À déposer avec le coupon à découper en bas de la facture dans la boîte aux lettres prévue à cet effet au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, 5 avenue Marcel Houël, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h ou à adresser par courrier postal.

Le paiement doit être effectif au plus tard 10 jours après la date d'édition de la facture.
Merci de présenter la facture ou de joindre le talon détachable.